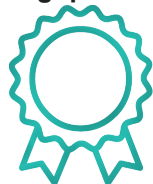


Les trophées de l'agro-écologie

La DAFE de Nouvelle-Calédonie vous invite à participer aux trophées de l'agro-écologie, un concours national organisé par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en partenariat avec le Crédit Agricole.

Il récompense chaque année des démarches innovantes, exemplaires d'une agriculture performante aux niveaux économique, environnemental et social.

Pour cette 3^{ème} participation de la Nouvelle-Calédonie, concourez aux **Prix de l'innovation**. Ils récompensent **des démarches individuelles d'exploitants particulièrement innovants dans leurs pratiques agro-écologiques**.



2 grands prix :

- Le lauréat régional (Nouvelle-Calédonie) se verra remettre une **récompense de 450 000 F CFP** par la province des îles Loyauté, la province Nord, la province Sud, l'Agence rurale, la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie, le Crédit Agricole Mutuel, Groupama Pacifique et des plants offert par l'IAC. De plus, il **représentera la Nouvelle-Calédonie au prix de l'innovation national**.

Les lauréats nationaux se verront remettre 2 prix offerts par le Crédit Agricole (un de 600 000 F CFP et un de 238 000 F CFP)

Pour rappel, en mars 2023, la calédonienne (Aline GUILLERMIN) de la Ferme des petites fougères a obtenu le 2^{ème} prix de l'innovation national.

- **NOUVEAU EN 2023** : Le lauréat le plus innovant dans la catégorie «Agriculture traditionnelle et familiale» sera récompensé par un **prix spécial d'un montant de 150 000 F CFP**.

Renseignements/contacts

Olivier GRZELAK
olivier.grzelak@agriculture.gouv.fr

Magali VUILLOD-REGNIER
magali.vuillod@agriculture.gouv.fr



Téléchargez le dossier de candidature sur :
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

Rubrique Services de l'État :
«Environnement, énergies, agriculture et mines» / DAFE

Où déposer votre dossier de candidature ?

- **Par mail** aux adresses ci-dessus
ou

- **Par courrier** au siège de la DAFE :
Direction du Service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement – 209 rue Auguste Bénébig, Haut-Magenta
BP 180 – 98845 NOUMEA CEDEX.

Ces dossiers dûment remplis seront envoyés au plus tard le 15 juin 2023, le cachet de l'OPT faisant foi.

Les partenaires



LES TROPHÉES DE L'AGROÉCOLOGIE



Agriculteurs calédoniens
PARTICIPEZ AU CONCOURS 2023-2024

POUR PLUS D'INFOS SUR L'ÉDITION 2022/2023 :

<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/index.php/Actualites/Trophees-de-l-agroecologie>

Renseignements au 23 24 30

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS LE 15 JUIN 2023

Les critères

- adapter le système de production au changement climatique ou contribuer à son atténuation

- avoir un impact positif sur l'environnement : la protection d'un milieu (exemple : agriculture à bas intrants), la reconquête d'un milieu dégradé (eau, sol, écosystème fragile, etc.), par exemple via l'agriculture de conservation des sols), la sensibilisation à la protection de l'environnement, la mise en valeur d'un paysage ou d'un milieu naturel particulier (exemple : plantation de haies), l'amélioration ou la mise au point d'un procédé ou d'une technique nouvelle ou peu répandue respectueuse de l'environnement (exemple : association de cultures), etc... ;

- être économiquement viable : les participants au concours doivent pouvoir faire la preuve que la mise en place de leur démarche agroécologique est compatible avec la rentabilité économique des exploitations. Ces démarches doivent être susceptibles d'inspirer d'autres agriculteurs, après adaptation au contexte territorial et aux spécificités des exploitations. Les impacts globaux de la démarche sur la création de valeur et sur la production seront également étudiés ;

- prendre en compte les aspects sociaux et territoriaux : l'impact du projet sur la qualité de vie des exploitants ou de leurs salariés ainsi que sur l'évolution de leur charge de travail permettra d'apprécier la prise en compte des critères sociaux. De la même manière, l'intégration du projet dans le milieu socio-économique local sera valorisée (implication d'autres agriculteurs, implication de partenaires extérieurs, création d'emplois, communication vers d'autres milieux, insertion des porteurs du projet dans la vie locale du territoire, lutte contre l'isolement rural...).

Le caractère innovant des démarches sera également pris en compte dans leur évaluation. L'innovation réside notamment dans la qualité de la synergie des actions entreprises au sein des exploitations, mais aussi dans l'application de nouveaux itinéraires techniques, la mise en place de nouveaux partenariats, d'actions de communication originales...

Calendrier

Du 15 mai au 15 juin	Dépôt des dossiers de candidature par les candidats
15 juin 2023	Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de la DAFE
De juin à fin octobre 2023	Enquête dans les exploitations candidates, analyse et diagnostic agroécologique par les étudiants du lycée Michel Rocard
2 novembre 2023	Date limite de remise des rapports des étudiants à la DAFE
5 décembre 2022	Tenue du jury national et désignation des lauréats régionaux
Janvier 2024	Date limite de remontée des dossiers des lauréats régionaux auprès du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire
Février 2024	Examen des candidatures régionales par les membres du jury national
Février/Mars 2024	Tenue du jury national et désignation des lauréats nationaux
Au salon international de l'agriculture 2024	Remise des prix aux lauréats nationaux.

Un concours en 2 temps :

- Sélection et récompense d'un lauréat « régional » au niveau de chaque région métropolitaine, département, territoire et pays d'outremer ;
- Sélection de 2 lauréats « nationaux » parmi l'ensemble des lauréats « régionaux ».

Conditions d'éligibilité

Le concours est ouvert à tout exploitant agricole, individuel ou sous forme sociétaire, ayant le siège de son exploitation en France métropolitaine, DOM, TOM ou Pays d'outremer, dont la Nouvelle-Calédonie. Il ne peut être déposé qu'un seul dossier par exploitant. En cas de pluralité de dossiers déposés par un même exploitant, sa participation sera considérée comme nulle.

Ce concours ne concerne que **des démarches abouties** et non des initiatives encore au stade de l'élaboration ou de la mise en œuvre ; les candidats doivent fournir suffisamment d'informations nécessaires à le démontrer. **Tout candidat à ce prix s'engage à accepter** que sa candidature puisse être étudiée par des élèves de BTSA DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes) du lycée agricole Michel Rocard, qui disposeront ainsi de cas concrets à enquêter. Les étudiants se rendront dans les exploitations et instruiront les dossiers.

Implication des lycées agricoles dans la démarche

Les candidats au Prix de l'innovation peuvent être des cas d'étude concrets pour les élèves de lycées agricoles. Sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, des étudiants volontaires de BTSA DARC peuvent être amenés à enquêter sur place afin d'établir un diagnostic agro-écologique qui viendra compléter le dossier de l'exploitant.

Les étudiants des lycées agricoles volontaires compléteront le dossier détaillé qui aidera le jury dans la détermination des lauréats.

